PROCES-VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	12 décembre 2012
Approuvé en Conseil Municipal le	
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2012 Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNES
- 4) Budget principal de la commune Autorisations de programme : révision (2,6) et clôture (1) Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Budget principal de la commune Exercice 2012 Vote de la décision modificative n° 2 au budget 2012 Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 6) Budget principal de la commune Assainissement Exercice 2012 Vote de la décision modificative n° 1 au budget 2012 Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 7) Budget principal de la commune Office de Tourisme Exercice 2012 Vote de la décision modificative n° 2 au budget 2012 Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 8) Budget principal de la commune Porte de Plaisance Exercice 2012 Vote de la décision modificative n° 3 au budget 2012 Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 9) Budget principal Exercice 2012 Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget principal de la commune avant le vote du budget 2013 Rapporteur Monsieur Patrice GENTRIC
- 10) Budget annexe du service Assainissement Exercice 2013 Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du budget annexe du service assainissement avant le vote du budget 2013 Rapporteur Monsieur Patrice GENTRIC
- 11) Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à Joinville-le-Pont Habitat (OPH) sur la parcelle Y16 sise 6 avenue de Joinville Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 12) Régie internet Scène Prévert Paiement par internet Prise en charge des risques de rejet Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 13) Tarifs de la restauration scolaire et accueil de loisirs 2012/2013 Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 14) Subvention associative à l'Aviron Marne et Joinville (AMJ) Rapporteur : Mme Jeannine CHERY
- 15) Subvention associative France Adot 94 Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 16) Attribution des subventions au titre des contrats de performance Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 17) Approbation de la convention de mise à disposition des locaux appartenant au lycée Robert Schuman Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 18) Convention avec la Société VOLTALIS Producteur d'effacement diffus Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 19) Convention avec la Commune de Champigny-sur-Marne pour la réalisation des travaux d'assainissement du boulevard de Polangis Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 20) Rapports d'activités pour 2011 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- Société LOMBARD ET GUERIN
- Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F)
- Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M.)
- Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (S.E.D.I.F.)

- Syndicat Mixte du secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM 94)
- Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (S.I.F.U.R.E.P.)
- Syndicat MARNE VIVE
- Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- 21) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement Année 2011 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 22) Rapport sur le prix et la quantité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés Année 2011 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 23) Redevance spéciale Coût de la tonne des déchets collectés 2012 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 24) Eiffage Aménagement Compte rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2011 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 25) Approbation de la convention d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de gestion de la restauration collective avenant Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 26) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 27) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer des déclarations préalables pour des ravalements au 39 avenue du Général Galliéni Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 28) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer diverses autorisations relatives au droit des sols et des demandes de subvention pour la réalisation du programme de travaux inscrit au budget 2013 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 29) Personnel communal Tableau des effectifs Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 30) Personnel communal Protection Sociale Complémentaire Mise en œuvre d'une convention de participation Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 31) Personnel communal Assurance statutaire Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 32) Avis de la Commune sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le Val-de-Marne Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 33) Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE:

		NOM	PRESENTS		ES ET REPRESENTES EN ONNANT POUVOIR A	ABSENTS
pale		Mme Chantal DURAND M. Patrice GENTRIC Mme Marie-Paule de FABREGUES M. Jean-Jacques GRESSIER M. Michel DESTOUCHES Mme Jeannine CHERY M. Patrice POSEZ Mme Virginie TOLLARD M. Pierre MARCHADIER M. Francis SELLAM Mme Chantal ALLAIN Mme Jennie PETIT Mme Nadine MIRAULT			Arrivée au point n° 4	
e Majorité municipale .»	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Nadine CREUSOT M. Brahim BAHMAD Mme Amèle SELLAM M. Jean-Marie PLATET Mlle Isabelle PERCHE M. Alain BARUGEL Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT M. Boutaïeb KADDANI M. Jean-Michel LAMBERT M. Benoit WILLOT				
liste « Joinville en Mouvement »	CONSE	Mme Marie-France ASTEGIANI- MERRAIN M. Marc VERSTRAETE M. André MAIZENER M. Yves TAMET				
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis		M. Olivier AUBRY Mme Sylvie MERCIER M. Areski OUDJEBOUR Mme Sandra GRELLIER M. Gérard OUTTIER			Arrivée au point n° 4	
Nombre de membres composant le Conseil municipal				33		
Nombre de membres en exercice				33		
Nombre de membres présents à la séance				31		
Nombre de membres excusés représentés				00		
Absent					02	

M. LE MAIRE:

Mers chers collègues,

Avant de commencer à débattre des points à l'ordre du jour du Conseil, je voudrais rajouter un point à l'ordre du jour : l'avis de la commune sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans la Val-de-Marne. Vous avez trouvé sur table la note et la délibération relatives à ce point. Conformément à notre règlement intérieur, il faut l'unanimité du Conseil municipal pour décider d'examiner ce point en fin de séance.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Je vous remercie. Nous examinerons donc ce point relatif au PPBE de l'Etat après le point 31 de notre

1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Marie PLATET est désigné, à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire

1	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Le Conseil désigne à l'unanimité M. Jean-Marie PLATET	

* *

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2012

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

2		APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2012		
	Le Conseil approuve le procès verbal par :			
pour	22	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT; M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »), M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)		
contre	-	-		
abstention	05	M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Benoit WILLOT, liste « Joinville en Mouvement » - M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »)		
contre	- 05	de FABREGUES, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patri POSEZ, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mr Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Ma PLATET, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, MIle Isabelle PERCHE, Mr Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Mich LAMBERT; M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »), M. Areski OUDJEBOUR, (lis « Pour Joinville Ensemble et Unis ») - M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Benoit WILLOT, liste « Joinvil en Mouvement » - M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinvil		

Ne prennent pas part au vote : M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Virginie TOLLARD, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER

* *

3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.
- M. Marc VERSTRAETE: J'aurais voulu avoir des précisions sur la ligne 1 et 12 du tableau, concernant les marchés conclus. À la ligne 1: « Le marché d'assistance et d'exploitation d'une architecture TSE2X », de quel bâtiment s'agit-il ?
- M. LE MAIRE: Cela concerne des ordinateurs.
- M. Marc VERSTRAETE: D'accord, le matériel informatique. À la ligne 12: « Avenant au marché de mission de contrôle technique pour une opération de construction neuve, lot. 1 », est-ce que cela concerne, par exemple, la construction du futur garage municipal?
- M. LE MAIRE: C'est cela.
- M. Marc VERSTRAETE: Merci.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22

DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire

* *

4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME : REVISION (2,6) ET CLÔTURE (1)

- M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 4. Il demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: En ce qui concerne la salle de danse la modification est quand même très importante, car cela fait un quart de plus que le budget initial. OK, c'est pour que ce soit plus satisfaisant, mais c'est quand même plus que significatif. Qu'est-ce qui nous garantit que l'on est aujourd'hui sur une somme qui va être tenue? Ne risque-t-on pas de déraper en permanence sur ce projet? On est quand même sur un changement très important. ¼ en plus, c'est quand même beaucoup!
- M. Patrice GENTRIC : Je pense qu'il ne faut pas le voir comme cela, c'est-à-dire qu'une fois que l'on a un projet, on le présente aux utilisateurs et là on s'aperçoit qu'on peut le rendre plus performant, plus agréable, pour qu'il colle aux besoins. C'est le problème de la concertation. Soit l'on se dit : « On construit, on est les plus forts parce que l'on a tout vu depuis le début », soit l'on se dit, avec un peu d'humilité : « Que pensez-vous de ce projet-là ? » et il est modifié pour coller aux besoins.
- M. Benoit WILLOT: C'est quand même étrange.
- M. Patrice GENTRIC: C'est juste la vie d'un projet. Un projet bouge, vit.
- M. Benoit WILLOT: Oui, bien sûr, il bouge, il vit, mais il vit toujours dans le même sens sur le plan financier.
- M. LE MAIRE: Bien sûr Monsieur WILLOT, je comprends, c'est le jeu d'organiser un peu de peur sur ces projets culturels et sportifs. Je vous rappelle simplement qu'un projet sur le haut de Joinville a été recalé suite à une explosion, bien involontaire de notre part, du montant des travaux. Rappelez-vous que nous étions passés d'une enveloppe de 12 millions à une enveloppe de 18 ou 20, on ne savait plus où cela allait s'arrêter, l'architecte ne maîtrisant plus les coûts. Nous avons dénoncé cette chose. Aujourd'hui, nous sommes sur un projet redistribué et il faudra crier « Au loup » quand tout sera terminé. On se reverra, Monsieur WILLOT, et j'en prends acte ce soir, pour parler du reste de l'enveloppe du gymnase, des participations de l'aménageur et du coût global de l'opération. On se reverra, c'est un sujet qui n'est pas clos. Aujourd'hui, je note que la différence entre nos deux politiques, c'est que si vous étiez aux affaires, vous arrêteriez des montants sans souhaiter la concertation.

- M. Benoit WILLOT: C'est extraordinaire!
- M. LE MAIRE: Mon rôle de Maire, c'est quand même d'expliquer les choses aux Joinvillais et je souhaite le rappeler. C'est aussi d'expliquer que dans certaines Commissions où le projet a été présenté, vous n'étiez pas là. En urbanisme, par exemple, l'opposition n'était pas là. Vous parlez d'un projet sur des chiffres que vous ne connaissez pas. C'est quand même dommage. Je prends acte de votre prise de parole. Vous démarrez bien ce Conseil, j'adore et cela ne me pose aucun problème de vous répondre, mais on se reverra à la fin de la révision totale et on fera le bilan financier. Je pense que les utilisateurs des centres de danse apprécieront l'abstention du parti socialiste et d'Olivier AUBRY évidemment.
- M. Benoit WILLOT: Nous sommes des élus et quand nous votons, nous le faisons en tant que personnes, ce n'est pas le parti socialiste, mais les élus. Ils revendiquent leur appartenance, on est bien d'accord, mais je ne dis pas: « C'est l'UMP », ou: « Le Groupe Fillon » ou que sais-je, je ne me prononce pas sur cela.
- M. LE MAIRE : C'est l'abstention du groupe socialiste représenté dans la Commission.
- M. Benoit WILLOT: Non, nous avons un groupe de gauche au sein de ce Conseil Municipal. C'est une première chose. Deuxième chose: nous sommes présents à toutes les Commissions. Quand nous y sommes conviés correctement, c'est encore plus simple. Vous pouvez compter le nombre d'absences que j'ai eu depuis le début de mon mandat.
- M. LE MAIRE : Monsieur WILLOT, ce n'est pas pour vous spécialement. La remarque est que sur la présentation de cet établissement, il n'y avait personne. C'est dommage.
- M. Benoit WILLOT: J'essaye de suivre ce projet et je peux dire que nous rendons compte, nous aussi, à l'ensemble des Joinvillais; il n'y a pas que le Maire. L'ensemble des conseillers municipaux a des comptes à rendre. En ce qui nous concerne, moi et tous mes amis, nous rendons compte à l'ensemble des Joinvillais sur les décisions que nous défendons.

On a constaté sur le projet des Hauts de Joinville que l'on avait un peu plus d'un quart de dépassement du budget, peut-être plus encore. On constate que sur la conduite du projet de la salle de danse, on commence déjà à avoir trois mois après son adoption un quart de dérapage. Voilà! Si tous les projets municipaux sont systématiquement présentés avec une sous-estimation totale et qu'ils explosent tout le temps, j'en prends acte. Cela veut dire que lors de la présentation initiale de ce projet, on se moque de nous. C'est ce que l'on va conclure si cela continue dans ce sens. Pour l'instant, au vu de l'expérience, j'ai tendance à croire que l'on a une incapacité à tenir les éléments sur lesquels on nous fait voter dans ce Conseil Municipal et cela m'inquiète sérieusement, quand même, pour la gestion de cette ville.

- M. Patrice GENTRIC: Il y a quelque chose qui me gêne un tout petit peu, c'est quand vous parlez de dépassement de budget. On a eu l'honnêteté, dès le début, de faire des autorisations de programme pour tenir au courant l'ensemble des élus de l'avancement des projets. On le fait par année, on ne peut pas être plus clair. Qu'un projet évolue, cela ne me choque pas du tout. Qu'il y ait des choses en plus pour l'adapter et qu'il corresponde à la demande, c'est normal. On ne peut pas savoir, quatre ans avant, comment seront le budget et le bâtiment dans quatre ans. Oui, il évolue continuellement pour coller aux besoins. Non, ce n'est pas un dépassement de budget, c'est une adaptation du budget aux besoins des Joinvillais, et en toute transparence, parce qu'il est fait année par année sur quatre ans.
- M. Areski OUDJEBOUR: Effectivement, on est sur une autorisation de programme. L'avantage d'une programmation pluriannuelle des investissements est d'avoir une vue d'ensemble des projets et des programmes d'investissement sur une période donnée. Par rapport à une gestion budgétaire beaucoup plus classique des investissements, la technique budgétaire des AP et des crédits de paiement permet de renforcer la visibilité financière, d'accroître la lisibilité du budget en améliorant le taux de réalisation et de limiter les reports de crédit, sur des dépenses affectées à des opérations le plus souvent d'envergure, comme le projet de construction de salles de danse.

Néanmoins, notamment sur l'autorisation de programme n° 1, elle ne permet pas toujours d'identifier le bilan financier global de l'opération, ni même le montant du FCTVA qu'elle peut générer. Ainsi, sur une opération de clôture, ne serait-il pas possible de porter à la connaissance du Conseil Municipal la charge nette supportée par la commune au titre de ce projet ? Cela permettrait de lever toutes les inquiétudes et les peurs des uns et des autres.

Je voterai pour parce que j'approuve la nature des travaux correspondant à ces autorisations de programme. Je crois qu'il y a un lien avec la délibération n° 9 où l'on peut engager 25 % des dépenses dès le début de l'année, sans attendre le budget primitif de mars et tout cela va dans le bon sens.

- M. Patrice GENTRIC: Juste pour le FCTVA, cela correspond à 15 %.
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Monsieur Le Maire, je voulais ajouter que dans la vie des projets, pour le CTM, nous avons une bonne surprise, du fait que le résultat de l'appel d'offres nous amène à diminuer le projet de 200 000 euros. Les projets sont, pour certains majorés et pour certains, minorés, cela dépend. On vous a indiqué le taux du m² construit qui est, à notre avis, dans les normes, à 2 200 euros hors taxes. C'est tout à fait dans les normes des constructions actuelles.
- M. Olivier AUBRY: Nous avons souvent dit et redit que nous étions très favorables pour donner des moyens à la danse, notamment en termes de locaux, mais j'avoue, pour reprendre ce que vous disiez au début, que la concertation s'organise en amont de la réalisation du projet lui-même. 24 % de hausse au bout de quelques mois, donc quasiment le quart, c'est une hausse très élevée. Bien sûr, nous sommes favorables à la concertation, mais pas en plein projet. En général, c'est en amont que la concertation s'organise.
- M. Patrice GENTRIC : C'est tout à fait ce qui a été fait. Regardez le début : « Les études de maîtrise d'œuvre sont dorénavant bien avancées phase projet », c'est-à-dire que c'est un petit peu avant la phase projet que l'on a pu voir cela. C'est exactement ce que vous souhaitiez.
- M. Olivier AUBRY: Non, on a l'impression que vous agissez dans la précipitation.
- M. Patrice GENTRIC: On a l'impression que vous cherchez à faire des flèches de tout bois.
- M. Olivier AUBRY: Vous êtes de plus en plus convaincant, Monsieur GENTRIC.
- M. LE MAIRE: J'entends ce que vous dites. On vous a expliqué comment on montait un programme. Vous n'avez pas la même vision que nous, dont acte. Si vous dites + 24, vous dites peut-être moins sur le CTM je n'ai pas fait le calcul –, mais là, personne ne nous en remercie.

Je vous parle d'un bilan global et on fera les comptes à la fin. On veut être transparent, mais finalement on l'est peut-être trop. À la limite, au prochain coup, on vous livrera les chiffres finaux et ce sera plus simple. Vous remettez en cause notre transparence, c'est dommage.

- M. Alain BARUGEL: Benoit, à la Commission Urbanisme, nous avons vu la justification de cette augmentation. Il s'agit de la création d'un sous-sol technique qui n'était pas prévu à l'origine, afin de débarrasser les étages des problèmes techniques. En plus, nous avions prévu au départ un centre de traitement de l'air général, ce qui se fait partout; en fin de compte, on va en faire trois dans les demiétages de manière à répondre plus aisément à chaque salle. Le surplus vient de là.
- M. LE MAIRE : Merci Alain pour cet éclaircissement technique. Je vous engage à aller voir la commune de SAINT-MAURICE qui a fait une petite construction, à la limite de CHARENTON, d'un centre sportif très réduit sur lequel est accolé un centre de musique. Ils se sont aperçus qu'ils avaient oublié de faire la climatisation à la fin. À son ouverture, ce bâtiment était une véritable étuve.

Sur notre projet, on ne met pas la climatisation, mais il y a une façade sud et une façade nord, donc il y a beaucoup de technicité sur ce dossier. Je vous engage à le contrôler prochainement puisque les permis sont déposés ou vont l'être. J'espère que la technicité vous convaincra de la nécessité d'avoir rajusté financièrement. On ne s'est pas dit : « On va changer la couleur de la peinture », ce n'est pas une envolée, c'est plus technique. Merci Alain pour ces précisions.

M. Patrice GENTRIC: Y a-t-il d'autres questions? (Non)

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME : REVISION (2,6) ET CLÔTURE (1)

Le Conseil:

4

 Décide de réviser les autorisations de programme 2 et 6 en ajustant les derniers montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme n° 2 - construction du centre technique municipal- révision de l'AP

	c	rédits de p	paiement		Total des crédits de paiement et de
2009 réalisé	2010 réalisé	2011 réalisé	2012 prévisionnel	2013 prévisionnel	l'autorisation de programme
29 934,68 €	946 240,01 €	0€	680 000,00 €	636 631,85 €	2 292 806,54 €

Autorisation de programme n° 6 - Construction de salles de danse - révision de l'AP

	crédits de paiement	Total des crédits de	
2012	2013	2014	paiement et de l'autorisation
prévisions	prévisions	prévisions	de programme
244 000 €	2 463 000,00 €	673 000 €	3 380 000,00 €

 Décide de clore les autorisations de programme 1 en ajustant les derniers montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

Autorisation de programme n° 1 – rénovation du quai de Polangis- clôture

crédits de paiement				Total de l'autorisation de programme et
2009 réalisé				
47 916,54 €	0€	643 771.02 €	6 350.48 €	698 038.04 €

 Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés et que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

reports de cr	eaits ae	palement se teront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.
Pour	24	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, MIle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT; M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	-	-
Abstention	07	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAME (liste « Joinville en Mouvement ») – 'M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »)

* *

5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2012 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2012

- M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 5 et demande s'il y a des questions.
- M. Yves TAMET: Ce n'est pas une question, c'est une demande de précision. Je ne suis pas féru du budget municipal, mais page 2, Charges de personnel et frais assimilés, vous indiquez : « Les fortes

contraintes financières obligent à piloter les prévisions budgétaires de manière prudente et très finie, sous peine de mobiliser l'impôt inutilement ». Est-ce que ce n'est pas l'emprunt ?

- M. Patrice GENTRIC: Non, on ne peut pas.
- M. Yves TAMET: Je vous demande si c'est une coquille ou si je ne comprends pas.
- M. Patrice GENTRIC : On ne peut pas avoir de l'emprunt sur du fonctionnement. À la différence de l'État, une commune ne peut pas emprunter pour vivre, elle ne peut emprunter que pour investir.
- M. Yves TAMET: D'accord, donc il faut piloter finement pour appeler finement les impôts.
- M. Patrice GENTRIC: Exactement, c'est ce que l'on essaie de faire.
- M. Areski OUDJEBOUR: J'observe que sur le budget 2012 qui a été voté, la commune de Joinville n'était pas éligible à la DSU, donc là c'est plutôt une bonne surprise et cela permet de compenser partiellement la perte des recettes des droits de mutation. En revanche, ma question était la suivante : quels sont les critères pour être éligible à la DSU? Ont-ils été modifiés? Je sais que c'est très technique, mais qu'est-ce qui a conduit à cette éligibilité de la DSU?
- M. Patrice GENTRIC: C'est recalculé d'année en année.
- M. Areski OUDJEBOUR: Oui, mais sur quels critères?
- M. Patrice GENTRIC: Les critères sont très compliqués.
- M. Areski OUDJEBOUR : C'est important, puisqu'en votant le budget 2012, c'est une recette que l'on n'avait pas. C'est plutôt une bonne nouvelle.
- M. Patrice GENTRIC : C'est très limite, on ne pensait pas la percevoir, car nous sommes en fin de liste.
- M. Areski OUDJEBOUR : C'est important de savoir si l'on pourrait être éligible en 2013 pour la construction du budget.
- M. Patrice GENTRIC: On ne sait pas.
- M. Areski OUDJEBOUR: C'est impossible à dire aujourd'hui, d'accord.

L'administration : l'Etat calcule un indice de richesse ou de pauvreté, peu importe comment on le prend, qui est assez complexe et assez différent de celui du fonds de péréquation intercommunal – c'est pour cela que l'on est contributeur alors que l'on touche la DSU. Il classe l'ensemble des communes par strate en fonction de cet indice et c'est les premiers trois quarts qui touchent la DSU. Sur 900 communes, 723 sont éligibles, on est la 703^{ème}. On est tellement proche de la limite que l'on peut ne pas la toucher l'année prochaine.

M. Patrice GENTRIC : Par contre, l'année prochaine, on aura au moins une compensation. Même si nous ne sommes plus éligibles, nous aurons 50 % du montant pour atténuer le choc.

Avez-vous d'autres questions ? (Non)

5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2012

Le Conseil:

 Adopte, par chapitres, la décision modificative n° 2 au budget principal de la commune pour l'exercice 2012, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

• en recettes : 455 463.95 €

en dépenses : 455 463.95 €

Dont:

en section de fonctionnement :

455 463.95 €

• en section d'investissement :

0€

M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-

Pour	25	Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT
Contre	-	-
abstention	08	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Aréski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »)

* *

6 BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE – ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2012

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

6	BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE – ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 – DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2012	VOTE			
Le Conseil	Le Conseil :				
	 Adopte, par chapitres, la décision modificative n° 1 au budget annexe – assainissement de la commune pour l'exercice 2012, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de : 				
• en	• en recettes : 0 €				
• en	dépenses :	0€			
Dont :					
• en	section de fonctionnement :	0€			
• en	section d'investissement :	0€			
UNANIMITE					

* *

7 BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE - OFFICE DE TOURISME - EXERCICE 2012 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2012

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 7 et demande s'il y a des questions.

7	BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE – OFFICE DE TOURISME – EXERCICE VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2012	E 2012 –			
Le Conseil :					
 Adopte, par chapitres, la décision modificative n° 1 au budget annexe – office de tourisme de la commune pour l'exercice 2012, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de : 					
	en recettes : en dépenses :	1 000 € 1 000 €			

		de fonctionnement : 1 000 € d'investissement : 0 €
Pour	25	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT; M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Areski OUDJEBOUR, (liste » Pour Joinville Ensemble et Unis »).
Contre	-	-
abstention	06	M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville e Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Yves TAMET, (lis « Pour Joinville, Ensemble et Unis »)

* *

8 BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE - PORT DE PLAISANCE - EXERCICE 2012 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET 2012

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 8 et demande s'il y a des questions.

8	BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE – PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 20' VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET 2012	12 –			
Le Conse	eil:				
	 Adopte, par chapitres, la décision modificative n° 3 au budget annexe – port de plaisance de la commune pour l'exercice 2012, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de : 				
	en recettes : en dépenses :	0 € 0 €			
	en section de fonctionnement : en section d'investissement :	0 € 0 €			
UNANIMITE					

* *

- 9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2012 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013
- M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.
- M. Areski OUDJEBOUR: Pour ma gouverne personnelle, au démarrage des travaux en janvier, on peut commencer à 25 % avec les autorisations que l'on vote aujourd'hui. Est-ce bien cela ?
- M. Patrice GENTRIC : Cela ne rentre pas en ligne de compte, on a déjà délibéré sur ces points-là.

- M. Areski OUDJEBOUR: C'est cela, d'accord, donc sans le remboursement du capital, évidemment, d'accord.
- M. Patrice GENTRIC: Y a-t-il d'autres questions? (Non)

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

Le Conseil:

9

- Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2013, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget principal

	Crédits ouverts en	Montant maximum	Montant
	2012	d'engagement	d'engagement
		pouvant être autorisé	proposé dans le 1er
			trimestre 2013
Chapitre 20 -	512 305,60	128 076,40	128 076,40
immobilisations			
incorporelles			
Chapitre 204-	344 204,14	86 051,04	86 051,04
Subventions			
d'équipement			
versées			
Chapitre 21 -	6 387 005,31	1 596 751,33	1 596 751,33
immobilisations			
corporelles			
Chapitre 23 -	5 816 703,40	1 454 175,85	1 454 175,85
immobilisations en			
cours			
Chapitre 27 - autres	3 000,00	750,00	750,00
immobilisations			
financières	0.404.50	000.44	222.11
Chapitre 45-	2 424,56	606,14	606,14
Opérations pour			
compte de tiers			

UNANIMITE

*

- 10 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013
- M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 10 et demande s'il y a des questions.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

Le Conseil:

– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service assainissement de la commune pour l'exercice 2013, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget assainissement

	Crédits ouverts en 2012	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 ^{er} trimestre 2013
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	75 352,64	18 838,16	18 838,16
Chapitre 23 - immobilisations en cours	1 011 289,09	252 822,27	252 822,27

UNANIMITE

* *

11 DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A JOINVILLE-LE-PONT HABITAT (OPH) SUR LA PARCELLE Y16 SISE 6 AVENUE DE JOINVILLE

- M. LE MAIRE demande à Madame Chantal DURAND de quitter le Conseil, donne lecture du point n° 11 et demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: Je ne comprends pas l'absence de Chantal DURAND, car je ne vois pas l'intérêt personnel qu'elle aurait dans l'affaire. Nous l'avons déléguée à l'Office d'HLM au nom du Conseil Municipal et d'autres membres du Conseil Municipal sont au conseil d'administration.
- M. LE MAIRE: Les services juridiques vont vous l'expliquer.

L'administration : C'est l'avocat de la ville qui a conseillé que Chantal DURAND sorte de la salle, non pas parce qu'elle est élue intéressée au sens où vous l'entendez, c'est-à-dire au sens administratif du terme, mais pour la préserver de toute prise illégale d'intérêt. En effet, en tant que Présidente de l'OPH, elle est aussi bénéficiaire du droit de préemption urbain. L'avocat a estimé qu'il pouvait y avoir un risque.

M. Benoit WILLOT: Il y a d'autres membres du conseil d'administration.

L'administration : Oui, mais en tant que Présidente, elle est plus particulièrement concernée. C'est un avis juridique de notre avocat. Vous pourrez converser avec elle après.

- M. Benoit WILLOT: Je regrette, d'autant plus que je voulais dire que j'approuvais cette opération. Quand l'on dit que l'Office n'a pas mené d'opérations « ces dernières années », c'est quand même ces trente dernières années, donc cela fait beaucoup de dernières années!
- M. LE MAIRE: Vous lui direz de manière plus privée, mais juridiquement c'est le conseil.
- M. Benoit WILLOT: J'en prends acte. Je considère que puisque l'on a un office municipal, nous l'avons délégué et nous assumons collectivement les décisions que nous prenons en faveur de son action et cela me paraît tout à fait sain.

Je vais poursuivre sur l'intérêt de l'opération, mais j'ai juste une petite question technique : je suppose que le montant évoqué ici a fait l'objet d'un avis conforme du service des Domaines, même si cela n'est pas mentionné. Cela paraît aller de soi, mais j'aime autant que vous nous le confirmiez.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas saisi les Domaines, pardon, mais l'avis est celui-ci et l'on est complètement dans les prix. Pour votre information, on avait eu un avis émis sur un terrain situé non loin, le terrain de LUROT, qui était sensiblement dans le même ordre de prix.

M. Benoit WILLOT: Si l'on est bien dans ces prix, cela me paraît parfaitement souhaitable.

M. LE MAIRE: Oui, on est bien dans ces prix.

M. Benoit WILLOT: L'objectif de solidarité d'une manière générale est une chose, mais il y a aussi l'objectif de développement urbain. Nous avons besoin de réaliser des logements et il est bon que la ville produise des logements sociaux. Cela me paraît sain que l'on maintienne une proportion. Celle-ci diminuait, je l'ai souligné à plusieurs reprises. Je suis content de voir qu'aujourd'hui il y a le partage de cet objectif, qui a été réaffirmé à d'autres échelles. Si une politique se poursuit dans ce domaine-là, je signale que je la soutiendrai. Nous sommes favorables à ce que l'on se retrouve sur un certain nombre d'enjeux. Ce sont des enjeux auxquels nous sommes très attachés, on les a longtemps défendus un peu seuls dans ce Conseil Municipal, je suis très content que d'autres dans cette assemblée soient d'accord avec nous. C'est avec un grand plaisir que je voterai en faveur d'une décision en la matière.

Après, pour une question d'équilibre sur le territoire, si d'autres opérations sont à monter, il serait bien que ce ne soit pas toujours sur les mêmes quartiers. Il serait bien d'espérer que l'on puisse un jour monter des opérations d'habitat social dans d'autres parties de la ville, pour des questions d'équilibre sur l'ensemble de la commune. Toutefois, cela ne remet pas en cause l'appréciation de cette opération, c'est une remarque pour l'avenir.

M. Olivier AUBRY : Je souhaitais savoir combien de logements étaient concernés.

M. LE MAIRE: Entre 25 et 30. Pour revenir sur la remarque de Benoit WILLOT, je comprends qu'il s'en réjouisse, mais sincèrement la municipalité s'en réjouit. Ici, autour de la table, vous avez des personnes qui habitent Joinville depuis de nombreuses années, qui connaissent l'équilibre de son tissu social et qui ne sont surtout pas insensibles à le garder. On a quand même 26, 27 % de logements sociaux depuis des années. Effectivement, depuis 30 ans, il ne s'était peut-être rien passé, mais ce n'est peut-être pas faute de volonté non plus. Il y a eu des réhabilitations et des choses de faites, mais je ne vais pas revenir sur le passé sur ce sujet-là.

J'avais tenu un engagement de campagne en 2008 où j'avais dit que l'on serait très opportuniste sur des opérations qui pourraient se présenter à nous pour notre Office. On avait réalisé une petite opération avec SNL, qui était revenu nous voir. Cela peut faire partie d'autres opérations avec lesquelles d'autres quartiers seront concernés.

Aujourd'hui, je n'ai pas le sentiment d'être un mauvais élève par rapport à notre nouveau gouvernement sur ces objectifs, même s'ils ont été retoqués. Il y a un objectif fixé à 25 % de logements sociaux à horizon 2020, mais avec ce qu'il va se passer sur les Hauts de Joinville, avec cette opération, on va essayer de maintenir le cap. Comme vous le savez, Benoit, il y a plusieurs styles et types de logements sociaux, avec ou sans conventionnement. Là, effectivement, on est sur un PLS, on pouvait partir plus simplement sur un PLAI ou un PLUS et voir encore plus haut sur un PLI, mais pour le PLI nous n'avons pas le conventionnement. Nous avons fait un choix, avec l'OPH, de partir sur un conventionnement. Je m'en réjouis sincèrement. Je souhaite d'ailleurs bonne chance à cette opération.

Avez-vous des questions?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je dirais qu'il y a 10 % des logements sur les Hauts de Joinville qui sont prévus en logements sociaux, ce qui fait une cinquantaine de logements supplémentaires. Quant à la répartition par secteur, des terrains de 1 100 m² sur Joinville, il y en a peu pour la répartition sur différents quartiers.

M. Marc VERSTRAETE: Pour ma part, je souhaite un urbanisme maîtrisé pour Joinville, celui-ci est le contraire d'un bétonnage et de constructions qui ne répondent pas suffisamment aux critères d'intégration sociale. L'urbanisme maîtrisé est un urbanisme qui favorise la mixité sociale, tout en développant un cadre de vie agréable.

M. LE MAIRE: Dont acte. Je suis Joinvillais depuis 25 ans, mais j'ai eu des prédécesseurs. Cette ville a été pensée et repensée, pas forcément bien pensée, mais je ne veux pas revenir sur le passé. Sur ce mandat, on a repris pas mal d'opérations sur le cadre de vie dans certains quartiers et on essaie de corriger ce qui nous paraît être quelques erreurs du passé, mais sans montrer du doigt. C'est là, c'est là, on ne va pas détruire le quartier des Canadiens ou autres. Merci.

Chantal, tu peux rentrer.

DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A JOINVILLE-LE-PONT HABITAT (OPH) SUR LA PARCELLE Y16 SISE 6 AVENUE DE JOINVILLE

Le Conseil:

11

- La Commune de Joinville-le-Pont décide, conformément à l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, de déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain à l'OPH Joinville-le-Pont Habitat portant sur la parcelle cadastrée Y16, sise 6 avenue de Joinville, suscitée.
- La présente délibération sera notifiée par huissier ou courrier recommandé avec accusé de réception
 à :
 - Madame Nicole BRIGNON, propriétaire du bien,
 - Maître Vincent VIE, notaire, mandataire de Madame Nicole BRIGNON,
 - Mme DURAND, Présidente de Joinville-le-Pont Habitat
 - M. CAMHI, Acquéreur
- Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne en application des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.
 La présente délibération fera en outre l'objet des mesures de publicité prévue par la loi.

UNANIMITE

* *

12 REGIE INTERNET – SCENE PREVERT – PAIEMENT PAR INTERNET – PRISE EN CHARGE DES RISQUES DE REJET

- M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 12 et demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: Une petite question technique: n'accepte-t-on pas les paiements type PayPal, qui sont quand même pratiques et simples?
- M. Patrice GENTRIC : Le système du prestataire extérieur a été différent parce qu'il a un certain recul. Il s'est rendu compte que cela fonctionnait et qu'il n'y avait pas d'incidents de paiement.
- M. Benoit WILLOT: Pour beaucoup de gens, et notamment pour des questions de sécurité, l'utilisation de systèmes de type PayPal est quand même plus commode. Cela offre une sécurité sur le paiement bien souvent supérieur à d'autres systèmes mis en place par les banques. C'est juste un moyen supplémentaire garantissant pour la ville un risque de rejet encore plus faible.
- M. Patrice GENTRIC : Je ne sais pas parce que pour l'instant nous n'avons pas de rejet. De plus, là, il s'agit d'acheter des prestations et non des objets, donc il y a moins de risques de rencontrer des malfrats ou de problèmes de traçabilité.
- M. Benoit WILLOT : C'est juste une question de commodité pour les gens. Si on peut l'élargir, ce serait plus simple pour certains.
- M. Patrice GENTRIC : J'ai vu que sur PayPal il y avait des fraudes. J'ai été sensibilisé, à titre personnel, sur des fraudes par PayPal.
- M. LE MAIRE : J'utilise beaucoup PayPal pour des achats sur Internet et l'on est régulièrement piraté par des pseudo mails qui disent : « Vos codes PayPal ont changé ».
- M. Patrice GENTRIC : Une dernière chose : c'est le Trésor Public qui gère nos finances, il faut donc que le système soit agréé par le Trésor Public. Or, je ne sais pas si PayPal est agréé. Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

REGIE INTERNET – SCENE PREVERT – PAIEMENT PAR INTERNET – PRISE EN CHARGE DES RISQUES DE REJET

Le Conseil:

 Décide de prendre en charge les risques de rejets de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire des prestations facturées par la régie internet et par la régie de la scène Prévert.

UNANIMITE

* *

13 TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS – 2012/2013

Mme Virginie TOLLARD donne lecture de l'exposé nº 13 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Quels étaient les tarifs antérieurs?

Mme Virginie TOLLARD : Je n'ai pas les tarifs exacts devant moi. L'augmentation est de 2.6 %, ce n'est pas précisé, mais je vous le dis. En moyenne, depuis 2008, nous avons augmenté les prix de la prestation de restauration scolaire de 1.58 %. Ce qui est quand même très raisonnable.

Comme tout le monde le sait, cette année, la formule de révision des prix n'a pas été favorable (agroalimentaire, transport, consommable, personnel, etc.). C'est la première chose qui a fait évoluer les prix à la hausse. Puis, l'inflation avec l'évolution des prix hors tabac s'ajoute. Quand vous cumulez ces deux augmentations, cela fait les 2.6 d'aujourd'hui. Sachant que la ville prend toujours en charge 48 % de cette augmentation, à la même hauteur que les parents.

M. LE MAIRE: Sur le mandat, on est à 1.5 d'augmentation moyenne.

M. Benoit WILLOT: Évidemment, chaque chose prise séparément, c'est toujours admissible, justifié, sans problème. Pour les familles, on est quand même sur des hausses supérieures à l'inflation.

Mme Virginie TOLLARD: Je sais bien, mais je trouve que l'on a quand même bien maîtrisé cette augmentation de la restauration scolaire depuis des années, sachant que les prestations restent d'excellentes qualités, avec le bio qui est introduit depuis des années. Toutefois, je peux comprendre ce que vous dites, effectivement, par rapport au coût de la vie aujourd'hui.

M. Benoit WILLOT: Je ne suis pas opposé à cette décision en tant que telle, mais on est dans une situation qui est quand même très difficile pour beaucoup de familles. Il y a plein de raisons d'augmenter les dépenses, les charges, les impôts et chacune est toujours justifiée, nous sommes d'accord, mais on a quand même une responsabilité collective. Je ne conteste ce sujet en particulier, mais j'aimerais que nous soyons conscients de la nécessité de limiter au maximum les charges sur les familles, notamment vu le contexte actuel. Il est très important de ne pas leur faire supporter des charges, alors que leurs revenus sont impactés, comme nous le savons, par la situation que vivent bien des gens. J'aimerais que dans l'ensemble de nos décisions, on intègre cette donnée de manière très forte.

M. LE MAIRE : Je réagis un peu politiquement : j'ai eu la même réaction quand j'ai vu arriver 2.6 %. J'ai posé la question au service, à Virginie, et l'on m'a expliqué les indices, le coût du transport, les raréfactions, etc. J'aimerais plutôt que vous vous apitoyiez sur ce que vont prendre les Joinvillais sur leurs feuilles d'impôts portées par le gouvernement l'année prochaine, cela va être beaucoup plus sensible, Monsieur WILLOT. C'est bien de dire « Je compatis », mais dans le monde réel, c'est la feuille d'impôt que les Joinvillais vont recevoir l'année prochaine qui va en impacter beaucoup. Je remercie le gouvernement de la sollicitude qu'il porte aux Joinvillais.

Mme Virginie TOLLARD: Avez-vous d'autres questions?

M. Yves TAMET: Pour être sûr d'avoir bien compris, la pondération du coût est de 50/50.

Mme Virginie TOLLARD : Oui.

M. Yves TAMET : D'accord, c'est ainsi que l'on arrive à 2.6. Deuxièmement, comment avez-vous réussi, en 2009 et 2010, à faire 0 % ?

Mme Virginie TOLLARD : En 2009, on avait changé de prestataire, donc, en général, ils font attention aux prix. En 2010, l'indice d'agroalimentaire avait été favorable, donc il n'y avait pas eu d'augmentation. Par contre, en 2011, cet indice a été moins favorable et le prix est à nouveau reparti à la hausse.

M. Yves TAMET: Oui, mais si l'indice est pondéré, il y a toujours une part qui est due à l'agroalimentaire et une autre due à l'indice des prix hors tabac, qui lui est sur la part de la ville. Donc, c'était carrément une baisse de l'agroalimentaire et le maintien de la part de la ville, est-ce bien cela ?

Mme Virginie TOLLARD: Oui.

M. LE MAIRE: En plus, on va arriver au renouvellement de notre contrat, l'année prochaine. J'ai consulté quelques villes qui nous entourent, qui sont sur les mêmes périodes renouvellement pour savoir comment cela se passe. J'entends des prestataires qui arrivent avec des augmentations de 6 ou 8 %. Il y a l'alimentaire, mais aussi l'investissement qui peut être fait sur des structures, par exemple sur une école au niveau d'un self, par exemple.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS - 2012/2013

Le Conseil:

13

 Fixe les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs à compter du 1er janvier 2013 comme suit :

QUOTIENT FAMILLIAL	TARIF par repas
Α	4,61 €
В	4,12 €
С	3,48 €
D	2,63 €
E	1,54 €
Projet d'Accueil Individualisé	1,15 €
F	5,63 €
Agents communaux exerçant	
leurs fonctions dans les	
établissements scolaires de la	
commune	2,96

UNANIMITE

* *

14 SUBVENTION ASSOCIATIVE A L'AVIRON MARNE ET JOINVILLE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé nº 14 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Je suis très favorable à la mise aux normes du bâtiment, mais j'aimerais bien savoir quelles sont les perspectives sur ce bâtiment. L'étude, c'est une chose, mais que veut-on en faire derrière?

M. LE MAIRE: C'est un bâtiment important au niveau du patrimoine joinvillais. Je remercie quand même l'équipe précédente, parce que ce qui est arrivé sur l'Île FANAC, avec l'incendie de l'aviron, a laissé des traces indélébiles dans l'esprit des Joinvillais. La reconstruction a eu lieu, mais je voudrais éviter ce drame. En 1987, la Commission Sécurité a émis un avis défavorable, donc la municipalité précédente a pris un très gros risque. Aujourd'hui, il y a un projet avec la Fédération de Bridge qui occuperait un étage et qui participe aux travaux. Nous, c'est simplement pour les mises aux normes de

sécurité du bâtiment dans son ensemble. Après, il faudra peut-être envisager, mais plus tard, des ravalements pour le remettre à flot.

L'administration: Effectivement, une Commission de Sécurité est passée en 1996 et a proposé de fermer le bâtiment. Depuis, personne n'a rien fait. On a rouvert le dossier, on finance l'étude de sécurité, car le club n'en est pas capable. Au doigt mouillé, on imagine qu'il y a au moins 250 000 euros de travaux, c'est un minimum à notre avis, mais on attend que le bureau d'étude fasse son travail. Il faut rendre coupe-feu tout l'étage, remettre des issues de secours, installer un système de désenfumage, etc. Cela reste un ERP assez important en volume.

14	SUBVENTION ASSOCIATIVE A L'AVIRON MARNE ET JOINVILLE				
Le Conseil :					
 Décide le versement d'une subvention d'équipement de 10 500 €, destinée à financer des études. 					
UNANIMITE					

SUBVENTION ASSOCIATION France ADOT 94

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé nº 15 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Je ne comprends pas le lien entre les deux paragraphes. Est-ce que ces 590 euros sont les recettes perçues que l'on reverse?

Mme Jeannine CHERY: Oui.

15

M. Pierre MARCHADIER: La ville a payé le concert, les artistes et les recettes, qui ne sont malheureusement pas énormes, ont été reversés à ADOT. On a fait une billetterie ville et l'on est obligé de verser une subvention parce qu'ils ne peuvent pas encaisser directement la billetterie, c'est un jeu d'écritures.

15	SUBVENTION ASSOCIATION FRANCE ADOT 94			
Le Conseil :				
 Décide le versement d'une subvention de fonctionnement de 590 euros à l'Association France Adot 94. 				
UNANIMITE				

* *

16 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DES CONTRATS DE PERFORMANCE

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé nº 16 et demande s'il y a des questions.

16	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DES CONTRATS DE PERFORMANCE							
Le Conseil	:							
- Autorise,	en application des contrats de performances votées le 27 mars 2012, le versement des							

subventions suivantes:

Athlétique Club Paris Joinville : 3 731 €
 Joinville Eau Vive : 6 421 €
 Aviron Marne Joinville : 89 €
 Basket Club de Joinville : 1 388 €
 Union Bords de Marne : 3 471 €

UNANIMITE

* *

17 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX APPARTENANT AU LYCEE ROBERT SCHUMAN

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.

17

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX APPARTENANT AU LYCEE ROBERT SCHUMAN

Le Conseil:

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de sports de l'antenne BTS du Lycée Robert Schuman.
- Autorise le Maire à signer toutes les conventions d'utilisation des locaux par les associations de la Ville.

UNANIMITE

* *

18 CONVENTION AVEC LA SOCIETE VOLTALIS PRODUCTEUR D'EFFACEMENT DIFFUS

- M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 18 et demande s'il y a des questions.
- M. André MAIZENER: Juste une petite remarque que j'avais déjà faite en Commission: je suis pour ce système, mais je souhaite attirer l'attention de la municipalité et des citoyens sur la résiliation potentielle du contrat. En effet, il est probable, voire peut-être est-ce déjà vrai aujourd'hui, que les citoyens soient sollicités par leurs fournisseurs d'énergie par rapport à des contrats particuliers d'effacement par le producteur, qui leur rapporterait quelque chose sur leur tarification particulière. Ainsi, il faut qu'ils puissent faire un arbitrage des différentes solutions. Cela n'enlève rien à la qualité ou au côté positif de cette solution.
- M. Patrice GENTRIC : J'ai bien noté votre vigilance pour la clause de résiliation. Cela permet aux Joinvillais qui se chauffent à l'électricité de faire des économies sur leur facture d'électricité.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

18 CONVENTION AVEC LA SOCIETE VOLTALIS PRODUCTEUR D'EFFACEMENT DIFFUS

Le Conseil :

- Approuve la convention avec la société Voltalis et autorise le Maire, ou le cas échéant, l'élu ayant reçu

délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à la signer.

UNANIMITE

* *

19 APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LES VILLES DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ET JOINVILLE-LE-PONT

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 19 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER: J'ai une question, non pas sur ce sujet, mais sur l'intérêt qu'il y a à engager ces opérations. Nous sommes depuis très longtemps très favorables à la mise en œuvre du programme d'assainissement, du moment qu'il se concrétise, en plus en collaboration avec d'autres communes, c'est très bien. Allons-y!

19

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LES VILLES DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ET JOINVILLE-LE-PONT

Le Conseil:

- Le conseil municipal autorise le Maire, ou le cas échéant, l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec Champigny-sur-Marne pour les travaux d'assainissement 2013 situés en limite des deux communes.

UNANIMITE

* *

20 RAPPORTS D'ACTIVITES 2011

- M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 20 et demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: Le Syndicat Marne Vive avait annoncé le lancement d'un certain nombre d'études qui nous concernaient; or, on n'en voit pas mention. Qu'en est-il?
- M. Pierre MARCHADIER : Il y a un certain nombre d'études qui ont été mises en œuvre. Je pense que tu fais notamment référence à l'étude sur les rejets d'autoroute. L'étude est menée par la DREIEA, dont les conclusions devraient être fournies au cours du 1^{er} trimestre 2013.

Sur les autres aspects, Marne Vive mène un certain nombre d'études, notamment sur les rejets en Marne de tous les effluents liés aux artisans, petits commerçants, etc., mais l'essentiel du travail est dans la gestion du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Marne Confluence, qui est très important. Marne Vive a une durée de vie jusqu'en 2015, donc à cette échéance, se posera la question de savoir si Marne Vive ne doit pas évoluer et être le représentant de l'ensemble des villes sur la Marne du périmètre du SAGE.

En ce qui concerne la ville de Joinville elle-même, avec Marne Vive, on a travaillé dans le cadre de la loi sur l'eau pour mettre en place notre système de désenvasement. Cela a été quelque chose d'assez important. Marne Vive est partie prenante à l'heure actuelle dans les études pour le traitement des eaux et des boues du canal de POLANGIS. Je pense que d'ici huit jours vous aurez une petite synthèse. C'est vrai que même pour nous, de temps en temps, le lien entre le plan bleu, le contrat de bassin et ces choses-là n'est pas toujours clair. C'est un petit peu compliqué. Je suis à votre disposition si vous voulez avoir plus de précisions, mais peut-être pas ce soir, ce n'est pas l'objet du Conseil.

20

RAPPORTS D'ACTIVITES 2011

Le Conseil prend acte des rapports d'activités 2011

- SOCIETE LOMBARD ET GUERIN
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (S.Y.C.T.O.M.)
- SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (S.E.D.I.F.)
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)
- SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)
- SYNDICAT MARNE VIVE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- PARIS METROPOLE

* *

21 AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2011

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 21 et demande s'il y a des guestions.

M. Benoit WILLOT: Concernant le problème de la gestion de l'eau qui est un problème important et compliqué pour les villes, je constate qu'une série de villes, toutes tendances politiques confondues, a pris des décisions pour voir d'une manière différente la gestion de l'eau à l'échelle des communes ou des agglomérations. Le fait d'avoir ces modes de gestion en régie plutôt que des modes délégués à des grands groupes permet à beaucoup de ces agglomérations d'avoir une maîtrise bien meilleure des coûts de l'eau. Ce que l'on constate dans ces contrats, c'est que le jour où l'on renouvelle le contrat on a une baisse substantielle et qu'ensuite on a une hausse tout à fait substantielle, année après année. C'est quand même un sujet très net, très évident, comme on le retrouve dans ce rapport, quand l'on est sur ce type de gestion déléguée. On a un risque de coût bien supérieur de l'eau que si on la maîtrise à l'échelle d'une gestion en régie. Je ne suis pas un fanatique des instruments publics systématiques, je constate quand même que des grandes villes, quelle que soit la couleur politique de la mairie, arrivent aux mêmes conclusions. C'est quand même plutôt mieux d'arriver à maîtriser l'eau sur le long terme que d'avoir à constater, chaque année, que l'on a une hausse importante du prix de l'eau. Je regrette vraiment le choix fait par le SEDIF et par Joinville, de continuer avec cette gestion déléguée de l'eau telle qu'elle est faite.

M. Jean-Jacques GRESSIER: Ce qui est vrai pour la France n'est pas vrai pour l'Ile-de-France, puisque nous sommes entre 144 et 142 communes au SEDIF et il n'y a pas de fuite des communes pour choisir un autre mode de gestion. C'est vrai que l'on entend que des grandes villes peuvent changer de prestataire, comme la Lyonnaise des Eaux. L'eau de Paris qui devient régie fait perdre à la commune 170 000 euros par an à partir de l'année de l'année prochaine. Dans ce cas-là, effectivement, on peut faire un prix sur l'eau.

M. LE MAIRE: Oui, avec des employés municipaux, des frais de fonctionnement et tout ce qui s'en suit. On est 17 000 habitants, il faut être réaliste. Vous comparez de très grandes villes avec une des plus petites villes du Val-de-Marne. Ce débat est lancé chaque année. Je voudrais juste rappeler que depuis le début du mandat, hors coût d'étude, nous avons réalisé 1.7 million d'euros de travaux d'assainissement. Sur quatre ans, ce n'est pas anodin et l'on va continuer. Dernièrement, on a eu une étude, suite au schéma d'assainissement, qui va nous permettre d'engager sereinement des travaux sur les prochaines années, sur un grand nombre d'emplacements joinvillais.

Comme Jean-Jacques, je regrette cette histoire d'Eau de Paris, parce que pour la ville, c'est une perte de 170 000 euros par an, à partir de l'année prochaine.

M. Jean-Jacques GRESSIER: En ce qui concerne le prix de l'eau potable, je vous encourage à lire les petites notes documentations qui sont jointes aux factures. Elles montrent que sur la production de l'eau, sur le prix au mètre cube, 37 % correspond à la production de l'eau potable et 43 % correspond au traitement des eaux usées. Depuis deux ou trois ans, cela coûte plus cher de traiter les eaux usées que de produire de l'eau potable. Cela peut expliquer aussi l'augmentation du coût.

M. Jean-Marie PLATET: Je souhaitais intervenir sur la qualité de l'eau et je peux vous dire qu'au niveau médical, tous les prélèvements effectués par la Direction Territoriale de la l'ARS du Val-de-Marne montrent que la qualité bactériologique de l'eau est vraiment supérieure. Il n'y a eu aucun problème. Quant aux eaux pluviales, la qualité est également en train de s'améliorer. Par rapport à votre intervention, Monsieur WILLOT, je dirais qu'aujourd'hui, comme l'a dit Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, le coût du traitement est de plus en plus important. Si par malheur il arrivait un problème de qualité de l'eau, c'est plus facile d'attaquer une société privée en responsabilité qu'une administration comme la vie de Paris ou la ville de Saint-Maur. Évidemment, je ne le souhaite pas, je dis « si ».

21	AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2011		
Le Conseil		rt 2011 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.	
M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mm Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTO Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine Mome Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATE Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mile PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SEL Jean-Michel LAMBERT;		M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, M. Areski	
contre	-	-	
abstention	02	M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, (liste, « Joinville en Mouvement »)	

* *

22 AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2011

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 22 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Je souhaite juste insister sur le fait qu'il y a une évolution plutôt intéressante en matière de tri des déchets, mais nous avons, à l'évidence, encore, de manière très nette, une sous-capacité des systèmes de tri dans certains collectifs. Cela pose un problème, car l'on pourrait faire mieux si cela était vraiment prévu dans les investissements. Il faut faciliter le tri dans les grands collectifs, car souvent il n'y a pas assez de bacs de tri par rapport à ce que les gens aimeraient bien pouvoir mettre dans les lieux de tri.

M. Jean-Jacques GRESSIER: C'est pour cela que l'on essaie d'avoir QUALIPLUS pour l'année prochaine. On va faire encore mieux.

- M. Alain BARUGEL: Je voulais juste faire remarquer que dans le dernier journal de Joinville, il y a un très beau livret sur le tri. L'information à la population continue et est permanente.
- M. Patrice GENTRIC: La diminution de tonnage, c'est réellement ce à quoi il faut s'atteler. Tout comme Jean-Jacques le disait, pour le traitement de l'eau et le traitement des déchets, il y aura toujours plus cher.
- M. Benoit WILLOT : Je reviens sur les bacs de tri, car plus de bacs de tri voudraient dire encore moins de déchets ménagers.
- M. Patrice GENTRIC : Exactement, on va dans ce sens-là. J'ai repris les chiffres du SYCTOM : de 2008 à 2011, diminution du tonnage pour l'ensemble des communes, -4 %.

J'ai ressorti les chiffres de Joinville : -12 %.

M. Alain BARUGEL: À la Commission Urbanisme, nous avions vu que s'il y a besoin dans l'évolution du traitement des déchets, nous pourrions changer le nombre de récoltes des déchets. Actuellement, nous avons une récolte de bleu et trois récoltes de noir et on pourrait inverser. À la Commission, nous ne manguerons pas de faire basculer un jour le ramassage à deux et deux.

22

AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2011

Le Conseil:

 Approuve le rapport 2011 sur la qualité et le prix du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

UNANIMITE

* *

23 REDEVANCE SPECIALE – COUT DE LA TONNE DE DECHETS COLLECTES 2013

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 23 et demande s'il y a des guestions.

REDEVANCE SPECIALE - COUT DE LA TONNE DES DECHETS COLLECTES 2013

Le Conseil:

23

 Décide que le coût de la tonne de déchets collectés non ménagers assimilables aux ordures ménagères applicable au 1er janvier 2013 est fixé à 212,36 €.

UNANIMITE

* *

24 APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 24 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Nous prenons acte du rapport qui nous est fait et qui nous semble donner un compte rendu de ce qu'il s'est passé. De ce côté-là, nous n'avons pas de problèmes majeurs. En revanche, nous avons des soucis avec ce qui est fait. Il y a quand même quelques réflexions que j'aimerais pouvoir entendre et développer, en particulier les commentaires sur l'équilibre financier de l'opération, page 17, en revenant à la question du gymnase.

Nous entendons qu'il y aurait quelque chose toujours d'actualité concernant la parcelle d'origine. S'agitil de la parcelle sur laquelle il y a le gymnase ou de la parcelle sur laquelle il y avait le projet abandonné?

- M. Jean-Jacques GRESSIER : Je pense que vous faites allusion au terrain à côté de la gendarmerie.
- M. Benoit WILLOT: Puis, on nous dit: « Eu égard au montant plafond des participations prévues dans la concession d'aménagement, ces changements ne devraient aucunement influer sur la participation de l'aménageur ». J'aimerais que l'on nous explique un peu tout cela. Ce sont des perspectives concernant l'année 2012 et les choses me paraissent peu claires.
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Au niveau des participations de l'aménageur, ce que l'on peut garantir, c'est qu'effectivement par rapport au contrat d'aménagement signé en 2007, qui déterminait déjà les participations, elles seront tenues par l'aménageur. On dit simplement qu'il y a des modifications dans le programme et que, de toute manière, l'aménageur participe dans les montants qui sont prévus dans ce contrat de concession. Par exemple, on a abandonné le projet du gymnase, mais c'est un projet qui peut être repris dans les mois qui viennent. Ce n'est pas un projet abandonné.
- M. Benoit WILLOT: Sur ce sujet, on a vraiment un discours tenu sans que nous ayons le moindre chiffre, le moindre tableau, la moindre explication, le moindre élément qui nous permette de croire à la véracité de ce qui nous est dit ici. En l'occurrence, on a un discours: « Eu égard au montant plafond, cela n'aura aucune influence », où est le projet aujourd'hui? En quoi y a-t-il une participation possible? Quelle est cette participation? Dans ce rapport, il n'y a pas le moindre élément concret qui nous permette de croire ce qui est dit ici ou en tout cas de le chiffrer, de le vérifier, de l'entendre. Nous avons des éléments de l'ordre du discours politique; or, cela ne me paraît pas être le rôle d'un aménageur. J'aimerais bien qu'il nous donne des chiffres, des données, des idées sur ce qui va être fait. Est-ce qu'il va encore un projet? Si oui, quel est-il? Peut-on avoir des informations? Je n'ai pas vu ce projet.
- M. Jean-Jacques GRESSIER: C'est un petit peu devancé. Il y a un projet sur le terrain de la gendarmerie d'un prochain gymnase, mais je n'ai pas actuellement assez de renseignements. Je vous en informerai à la prochaine Commission Urbanisme, je l'espère. Le projet n'est pas abandonné, je vous confirme qu'il y aura bien un gymnase sur ce secteur-là.
- M. Benoit WILLOT: Je ne sais pas comment interpréter ce qui est dit.
- M. Jean-Jacques GRESSIER : Ce qui est dit, c'est qu'il y a la volonté de continuer à construire un gymnase, qu'il sera fait et que l'aménageur y participera.

Mme Chantal DURAND : Il me paraît difficile aujourd'hui que l'aménageur dise de façon exacte à quelle hauteur il pourra participer.

- M. Benoit WILLOT: Comment est-il capable de prédire une ristourne s'il n'a pas de projet?
- M. Jean-Jacques GRESSIER: On travaille le projet avec lui.
- M. Benoit WILLOT: Qu'il dise que l'on discutera de l'équilibre du projet le jour où il y aura un projet d'accord, mais nous dire aujourd'hui que cela ne change rien alors que le projet n'est pas déposé, ce n'est pas d'actualité.
- M. Jean-Jacques GRESSIER: J'espère très bientôt vous apporter la nouvelle du prochain gymnase.

Mme Chantal DURAND: Oui, je crois qu'il faut voir les choses comme cela.

- M. Jean-Jacques GRESSIER : Je n'ai pas d'éléments à ce jour, mais j'espère vous le montrer dans les prochains jours. Quant à la première présentation, je garantis que la signature du contrat avec l'aménageur donnant la répartition de sa participation sera exécutée dans le sens de la signature.
- M. Marc VERSTRAETE : Je ne vais pas redévelopper ce que vient de dire Benoit, mais je partage entièrement son point de vue. Je dirais quand même que ce soir c'est « au mieux du clair-obscur ».

M. Jean-Marie PLATET: Si vous allez à la page 7/20, dans le tableau « bilan financier prévisionnel », la participation financière de l'aménageur fin 2010 est de 3 454 660 euros et fin 2011, elle est 3 698 331 euros, soit 243 671 euros. On tient bien compte de l'évolution.

M. Marc VERSTRAETE: On actualise les prix sur des opérations. Si le projet se fait, il y a une participation, sinon il n'y en a pas. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet, il y en aura peut-être un demain. Le discours que nous avons dans le rapport qui est de dire: « Le projet est d'actualité et cela n'aura pas d'effet sur la participation » est un discours qui n'est pas un compte-rendu d'un aménageur faisant quelque chose de sérieux, mais un discours politique si les choses se faisaient comme on l'entend. Ce n'est pas un compte-rendu de ce qui se fait concrètement aujourd'hui.

Mme Chantal DURAND : Benoit, on prend acte de ce que tu dis. Jean-Jacques a pris l'engagement de revenir vers vous pour donner des éléments concrets. Merci.

24	APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011			
	e le compt	e rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2011 remis par Eiffage essionnaire de la ZAC des Hauts de Joinville.		
, arromagon				
pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mile Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT;		
contre	-	-		
abstention	08	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Aréski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »)		
M. LE MAI	M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL, absents de la séance, ne prennent pas part au vote			

* *

25 APPROBATION DE LA CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE – AVENANT

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 25 et demande s'il y a des questions.

25	APPROBATION DE LA CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE – AVENANT

Le Conseil:

- Approuve l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de gestion de la restauration collective à conclure entre le Centre communal

d'action sociale et la Commune de Joinville-le-Pont.

 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.

UNANIMITE

* *

26 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 26 et demande s'il y a des questions.

26

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX

Le Conseil:

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux à conclure entre l'OPH de Joinville-le-Pont et la Commune de Joinville-le-Pont.
- Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.

UNANIMITE

* *

27 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES DECLARATIONS PREALABLES POUR DES RAVALEMENTS AU 39 AVENUE GALLIENI

- M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 27 et demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: Pour comprendre, c'est nous qui réalisons les travaux.
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Sur les pignons.
- M. Benoit WILLOT: Ces pignons sont-ils mitoyens?
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Tout à fait.

27	AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES DECLARATIONS PREALABLES POUR DES RAVALEMENTS AU 39 AVENUE GALLIENI
Le Conseil	:

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, des déclarations préalables pour des travaux de ravalements (travaux de maçonnerie et de peinture) situés au 39, avenue Galliéni / 41 avenue Galliéni / 37 avenue Galliéni / 5 avenue Henri et à signer tous documents s'y rapportant.

UNANIMITE

* *

28 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DIVERSES AUTORISATIONS RELATIVES AU DROIT DES SOLS ET DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX INSCRIT AU BUDGET 2013

- M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 28 et demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: Une remarque sur ce sujet, nous sommes favorables aux travaux, faire les déclarations préalables, c'est très bien, mais dire que la ville prévoit, non. La ville étudie peut-être, mais je n'ai pas connaissance que nous ayons adopté un programme de travaux à ce jour. Nous l'étudions, donc puisqu'il faut déposer les demandes, soit. Toutefois, rien n'est adopté.
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Ce sera sur le budget 2013.
- M. Benoit WILLOT: Oui, mais on prévoit quand l'on a décidé; or, pour l'instant, nous n'avons pas décidé, puisque nous n'avons pas de budget. On étudie.
- M. LE MAIRE : Oui, mais si l'on décide et que l'on n'a pas prévu, vous nous reprocherez de ne pas avoir prévu.

28

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DIVERSES AUTORISATIONS RELATIVES AU DROIT DES SOLS ET DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX INSCRIT AU BUDGET 2013

Le Conseil,

- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, les demandes d'autorisations du droit des sols pour :
 - Le ravalement de l'école de musique sise au 12 île Fanac.
 - Le ravalement de la capitainerie du port de plaisance sise au 2 quai Gabriel Péri.
 - Le ravalement de l'école élémentaire du Parangon sise au 1 avenue Pasteur.
 - Le ravalement, le remplacement des baies et des fenêtres du bâtiment occupé par l'association de canoë-kayak Joinville Eau Vive sis au 30 île Fanac.

Il est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et à solliciter toutes subventions potentielles.

UNANIMITE

* *

29 RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 29 et demande s'il y a des questions.

- M. LE MAIRE: C'est l'occasion de vous dire que les syndicats qui soutiennent le Gouvernement sont contre les contrats d'avenir.
- M. Benoit WILLOT: Je suis heureux de savoir que notre Commission approuve à l'unanimité les contrats d'avenir et je félicite le Gouvernement d'avoir engagé cette réforme pour permettre cette unanimité au sein de notre assemblée.
- M. LE MAIRE: Au-delà du contrat d'avenir, je pense que depuis 2008 la ville a manifesté son intérêt à tous les contrats proposés par les Gouvernements qui sont passés. On parle d'emplois, on parle de jeunes, on parle de précarité, je crois qu'il n'y a pas d'autres choses à voir. Il faut que vous sachiez que l'on est sur un prévisionnel de cinq contrats d'avenir sur le périscolaire pour l'année prochaine.

L'administration : L'argument des syndicats, c'est de dire que les collectivités ne sont pas là pour former des jeunes : de plus, ils veulent de l'emploi statutaire et non de l'emploi précaire.

- M. Areski OUDJEBOUR: On peut faire une réponse aux syndicats. Les chiffres du chômage viennent de tomber et pour le 18^{ème} mois consécutif il explose en France. Les catégories les plus touchées, on sait que ce sont les moins de 25 ans et les plus de 50 ans. On est aujourd'hui à plus de 100 millions de chômeurs toutes catégories confondues. C'est un CDD de trois ans, il y a une participation de l'État à hauteur de 75 %, donc pour la collectivité le reste à charge n'est que de 450 euros. En plus, le volet de formation est prévu, avec des compétences transférables du public vers le privé. C'est plutôt une mesure qui va dans le bon sens. Là, je suis stupéfait ! Je ne comprends pas l'attitude des syndicats.
- M. Alain BARUGEL : On aimerait avoir l'opinion de l'opposition, de Benoit WILLOT, sur la réaction des syndicats.
- M. Benoit WILLOT: Je soutiens tout à fait les positions qu'avaient prises certains syndicats lors du Congrès d'Amiens.
- M. André MAIZENER : Ce que l'on peut ajouter, c'est que politiquement on est en phase avec notre parti et les positions du Gouvernement.
- M. LE MAIRE: Et la Mairie sur ce sujet-là.
- M. Jean-Marie PLATET : Ayant personnellement siégé à la dernière mission locale des bords de Marne, j'ai eu le plaisir et la surprise de voir que nous avons eu les félicitations du Préfet et de la DIRECCTE pour être la première ville à signer un contrat d'avenir. C'est une ville de droite qui signe la première.
- M. LE MAIRE : Si je comprends bien, tu as un Maire d'avenir. Merci.
- M. Yves TAMET: Sans entrer dans la polémique des contrats d'avenir, si j'ai bien compris, on embauche un ASVP pour la Police municipale, mais en même temps on supprime un chef de service de police et un brigadier de police.
- M. Patrice GENTRIC: On est sur des postes vacants. Ils sont montés en grade.
- M. Yves TAMET: Ma question est de savoir s'il y a un policier supplémentaire.
- M. Patrice GENTRIC: Un ASVP supplémentaire, oui, via le contrat d'avenir. À chaque fois que la mairie prend des contrats comme cela, on l'a fait par le passé, à la suite, on va vers une intégration dans les services, on va vers un CDI. Contrairement à ce que disent les syndicats, on essaie de les garder.
- M. Areski OUDJEBOUR : Ce qu'il faudrait expliquer aux syndicats, c'est comment ils travaillent la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières. Ce dispositif aurait permis de travailler avec la DRH sur la GPEC, notamment sur les départs en retraite. Je ne comprends vraiment pas leurs arguments ou leur position.

29 RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil,

Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1er décembre 2012 :

EMPLOIS	MODIFICATIONS			
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTALE DES EMPLOIS
Adjoint administratif de 2 ^e classe	40.3	4		36,3
Technicien principal 2 ^e classe	7	1		6
Technicien	8		1	9
Agent de Maîtrise	14	1		13
Educateur de jeunes enfants	3	1		2
Assistant d'enseignement artistique ppal 2 ^e classe	18	2 (1TC, 1TNC 2/20 ^{ème})	1TNC 5/20ème	17
Chef de service de police municipale classe nle	1	1		0
Brigadier de police municipale	6	1		5
Assistante maternelle	14	2		12
Contrat d'avenir	0		1	1

UNANIMITE

* *

30 RESSOURES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE – MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

- M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 30 et demande s'il y a des questions.
- M. André MAIZENER: Je me suis abstenu, suite à une question simple. Les explications qui m'ont été données en Commission étaient très claires, le texte est clair et je n'ai pas de remarque particulière sur son contenu. J'ai posé une simple question : comme c'est une assurance complémentaire vis-à-vis du personnel, il me semblerait naturel que la personne approuve ou pas la démarche. J'ai demandé si le personnel avait approuvé ; or, il semble qu'il ne l'ait pas approuvée. Ce qui a entraîné mon abstention. Après, il est de la responsabilité de la Mairie d'obtenir ou pas l'approbation de leur personnel, je ne suis pas en négociation avec eux.
- M. Patrice GENTRIC : Ce n'est pas le personnel qui n'a pas approuvé la convention, ce sont les représentants du personnel, comprendra qui voudra, quand l'on connaît l'implication des syndicats dans les mutuelles.
- M. André MAIZENER: Je comprends très bien, mais les syndicats étant les représentants qualifiés du personnel, je ne vais pas rentrer dans les détails. Le personnel se déterminera librement et individuellement.
- M. LE MAIRE: C'est quand même 140 dossiers, c'est compliqué, on a 350 agents. En plus, c'est libre, imaginez-vous 140 dossiers à gérer pour le personnel? On va encore créer des postes, c'est peut-être ce que vous souhaitez. Je n'ai pas voulu ferrailler là-dessus, car j'ai bien senti qu'un problème de représentativité syndicale par rapport aux mutuelles était remis en cause et je ne connaissais pas assez bien le sujet. Par contre, je connais le sujet de la qualité d'une mutuelle. Franchement, les prestations de la mutuelle sortie par le CIG sont supérieures. L'intérêt est que l'on garantit une absence de hausse des cotisations jusqu'à fin 2014.

M. Yves TAMET : je voulais savoir quelle était la position des syndicats : est-ce que cela portait sur le choix de la mutuelle ? Sur l'abondement proportionnel ?

L'administration : Je vais vous expliquer. La position des syndicats tient à deux éléments : le premier, c'est parce que les mutuelles dans lesquelles les syndicats sont très présents n'ont pas remporté l'appel d'offres, je pense notamment à la MNT et la MNFCT, qui sont deux mutuelles de fonctionnaires ; le deuxième, c'est que l'appel d'offres du CIG est arrivé très tardivement, fin octobre, donc la décision a été prise fin octobre et, de fait, ils n'ont pas eu beaucoup de temps pour analyser les résultats de l'appel d'offres et voir la grille tarifaire de la nouvelle mutuelle. Pour autant, on leur a prouvé que la nouvelle mutuelle offrait des tarifs extrêmement intéressants vis-à-vis des contrats existants, notamment pour les catégories C qui restent le cœur de notre personnel. Ils ont voté contre, mais plus par mesure conservatoire, en réalité.

M. Yves TAMET: Est-ce que les mutuelles anciennes ont participé à l'appel d'offres ?

L'administration : Oui, c'est sûr. D'ailleurs, elles ont gagné dans d'autres départements.

M. LE MAIRE : Je vous engage très sincèrement, en toute amitié, à vous rapprocher de vos syndicats. Il faut peut-être parler entre vous.

30

RESSOURES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE – MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

Le Conseil.

- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG pour son caractère solidaire et responsable.
- De fixer le niveau de participation comme suit :
 - 7 euros mensuels pour les agents de catégorie C
 - 5 euros mensuels pour les agents de catégories B et A.
- D'adhérer à la convention de participation CIG et régler au CIG les frais de gestion annuels et d'autoriser le Maire à signer la convention et tout acte en découlant.

pour	29	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, MIle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT; M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») M. Marc VERSTRAETE, Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement » -)
contre	•	-
abstention	02	(M. André MAIZENER, liste « Joinville en Mouvement ») – (M. Olivier AUBRY, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »)

* *

31 RESSOURCES HUMAINES – ASSURANCE STATUTAIRE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 31 et demande s'il y a des questions.

31 RESSOURCES HUMAINES – ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil,

- De s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics pour les années 2014 à 2017,
- De solliciter, dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes pour les agents affiliés à la CNRACL :
 Décès, Accident de service et Maladie professionnelle, Congé de longue maladie, longue durée, et maternité adoption.

UNANIMITE

- 32 AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE L'ÉTAT ET DES INFRASCTRUCTURES FERROVIAIRES DE LA RATP DANS LE VAL DE MARNE (Point ajouté en début de Conseil)
- M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 32 et demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: C'est un point que l'on ajoute en séance, donc c'est un document que l'on n'a pas pu travailler et discuter.
- M. LE MAIRE : Je serais curieux de savoir combien de villes ont découvert l'existence de ce document. Si vous regardez les dates, c'est très frais, on vient d'en être informé. On profite de ce Conseil Municipal pour vous en informer. Si on l'avait reçu il y a trois ou quatre mois, je plaiderais coupable, mais on vient de le recevoir.
- M. Benoit WILLOT: Il serait possible de nous informer, même par un petit message, qu'un point sur cette question-là sera proposé au Conseil Municipal. Je suis favorable à donner une information, un avis, d'une manière ou d'une autre, mais de la façon dont c'est dit, cela ne me convient pas. Je trouve que c'est dommage, mais que puis-je faire? Proposer une rédaction différente? On est dans une situation assez problématique pour quelque chose de ce type-là. Mon point de vue, en l'occurrence, est que je ne veux pas que l'on programme n'importe quels travaux. Des travaux ont été convenus entre l'État, les collectivités, les associations et l'ensemble des Joinvillais qui ont participé aux concertations il y a cinq ans. Cela a conduit à quelque chose d'étudié, chiffré et qui correspondait à un scénario d'aménagement de ce tronc commun sur le plan environnemental. On demande à l'ensemble des partenaires de respecter les engagements que l'on avait pris en commun à ce moment-là pour cet aménagement. Si l'on n'a pas de mention explicite de cet accord, on perd la pertinence de ce document. Si l'on fait mention de cet accord et des positions que l'on a défendues à ce moment-là, je suis pour ; sinon, je pense que l'on mine l'importance et la valeur de cet accord. C'est pour cela que je trouve dommage que l'on n'ait pas pu travailler ensemble. Est-il possible de faire référence à ce consensus ? C'est cela la question. Si oui, c'est parfait.
- M. LE MAIRE: On peut le rajouter dans l'article 2, il n'y a pas de problème. Il y a eu des réflexions, des travaux très importants que cette municipalité a toujours reconnus. J'ai fait un choix de travaux complémentaires, d'axes de travaux différents qui aboutissent, notamment sur l'assainissement. Dans le cadre du bruit, il n'y en a pas, mais tous les moyens sont bons pour trouver la solution. Je ne remets pas en cause le travail historique des associations sur ce sujet-là.

On vous propose de noter, dans l'article 2 : « Exige que l'État, dans le cadre de son PBE, selon les engagements pris en 2006 dans le cadre du volet environnemental... »

- M. Benoit WILLOT: « Selon les engagements, cela me va ».
- M. LE MAIRE : Je comprends l'argument politique pour vous et pour tous ceux qui ont travaillé. J'aimerais aussi que l'on comprenne tout ce que cette municipalité a fait depuis. On est tous sur le même bateau, c'est le message de ce soir.

On a été prévenu il y a quelques jours. J'ai vu arriver mon DGS dans le bureau, me disant : « Monsieur le Maire, il y a cela ». Je serais curieux de savoir combien de villes autour délibèrent dans leurs conseils municipaux sur ce sujet-là.

- M. Olivier AUBRY: Je crois que la signature en sous-préfecture, c'est 2007.
- M. LE MAIRE: On mettra la bonne date.
- M. André MAIZENER: Je ne reviens pas sur la position de Benoit que je partage, mais je découvre et brusquement j'ai une question de cohérence, non par rapport au texte, mais à l'ensemble du projet. Il est marqué que l'on fait référence à une norme européenne qui doit uniformiser la détermination des points noirs de bruit. Après, je découvre que l'on a provisionné 30 000 euros pour faire une étude acoustique. On a déjà déterminé les points noirs, il y a eu de nombreuses études, je ne comprends pas la cohérence interne du texte. Soit, on a déjà fait les études et les 90 habitants et les 27 habitations sont le résultat d'une étude dont les spécialistes peuvent vérifier la conformité; soit, cela n'est pas encore fait, donc comment peut-on juger ce plan à l'avance ? C'est ma réaction à chaud.

L'administration: C'est tout l'objet de la critique qu'il y a dans la délibération qui vous est proposée puisqu'à un moment, on cite exactement ce que vous dites. Le PPBE prévoit des études, alors que de nombreuses études ont déjà été réalisées. Si des études complémentaires doivent être réalisées, elles doivent l'être avant que la PPBE soit approuvée, sinon cela n'a aucun sens. C'est exactement ce que l'on dit.

M. LE MAIRE : Il y a certainement des études dont les résultats sont connus qui surgissent comme cela, et j'en ai demandé il y a quelques années.

L'administration: On le note : « Nous soulignons ici que de très nombreuses études ont été déjà réalisées ». On ajoute que si l'État juge qu'elles ne sont pas suffisantes, il doit le revoir dans le cadre du PPBE.

M. André MAIZENER : Je m'excuse, je ne veux pas monopoliser la parole, mais ces études ayant été faites en 2005, elles ne font peut-être pas référence à des normes qui sont sorties plus tard.

L'administration: Ce qui est important, ce sont les mesures qui ne changent pas. Ce qui varie, c'est le niveau auquel on considère que c'est nuisible ou pas.

- M. Yves TAMET: Excusez-moi, mais c'est un débat qui fait beaucoup de bruit pour rien, parce que dans les textes réglementaires que vous indiquez, vous marquez: « Directive de 2012 ». D'où la réflexion d'André pour dire que s'il y a de nouvelles normes, il faut peut-être actualiser les débats de 2006. La Directive est de 2002, traduite en droit interne en 2004, donc tout ce qui a été dit en 2005 et 2006 est toujours d'actualité.
- M. LE MAIRE: Et tout ce qui a été fait après aussi. L'objectif est d'y arriver, pour Joinville, par tous les moyens. Je crois que c'est ce que l'on dit depuis le début. Je retiens la demande de le faire passer par mail, c'est vrai que l'on aurait pu au moins dans la journée et vous l'auriez eu, mais il a fallu agir très vite. Dont acte.

On passe au vote. Qui est pour ? Je vous remercie de terminer sur cette note positive.

32

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE L'ETAT ET DES INFRASTRCTURES FERROVIAIRES DE LA RATP DANS LE VAL DE MARNE

Le Conseil,

 Décide d'émettre un avis défavorable au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le Val de Marne.

- Exige que l'Etat dans le cadre de son PPBE :
 - programme des travaux de réduction des nuisances sonores du tronc commun A4/A86 par la mise en place de protection phonique probante ramenant le bruit au minimum de ce que prévoient les normes réglementaires en vigueur.
 - programme des travaux de réduction des nuisances sonores de la voie ferrée par la mise en place de protection phonique probante ramenant le bruit au minimum de ce que prévoient les normes réglementaires en vigueur.

UNANIMITE

* *

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil une question diverse du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis » ; par contre, je n'ai pas reçu de question du groupe « Joinville en Mouvement ». Que s'est-il passé ?

Monsieur AUBRY, voulez-vous poser votre question?

Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	A votre initiative, un sondage vient d'être réalisé à Joinville, pourriez-vous nous communiquer son coût total et l'intégralité des questions posées ?
Réponse de M. LE MAIRE	Vous avez pu prendre conscience, Monsieur AUBRY, des termes de ce marché et donc de son coût lors du Conseil Municipal du 27 mars 2012, puisqu'il était présenté, ainsi que tous les marchés que j'ai été amené à conclure du 26 août 2011 au 9 mars 2012. Les résultats sont actuellement ne cours d'analyse. Les questions posées au Joinvillais, ainsi que les réponses qu'ils y ont apportées vous seront présentées prochainement comme je m'y étais engagé. Je peux toutefois vous rassurer, s'il en était besoin, que ces questions sont des questions types, en tous points conformes à ce qui se pratique dans de nombreuses villes qui réalisent régulièrement des sondages, comme Saint-Maure, Vincennes, Meaux, Noisy-le-Grand, Colombes, Bezons, Rueil-Malmaison, Gennevilliers, etc. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une soirée. Bonnes fêtes de fin d'année, puisque c'est notre dernier Conseil. Prochain rendez-vous en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de Joinville-le-Pont

Jean-Marie PLATET

Olivier DOSNE

Signature des me	embres présents à la séance, en application d du Code Général des Collectivités Territoriale	le l'article L 2121-23 es
Mme DURAND	Mme PETIT	M. WILLOT
M. GENTRIC	Mme MIRAULT	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme de FABREGUES	Mme CREUSOT	M. VERSTRAETE
M. GRESSIER	M. BAHMAD	M. MAIZENER
M. DESTOUCHES	Mme EWART	M. TAMET
Mme CHERY	M. PLATET	M. AUBRY
M. POSEZ	Mme PERCHE	Mme MERCIER Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme TOLLARD	M. BARUGEL	M. OUDJEBOUR
M. MARCHADIER	Mme MOUGEOT-DAMIDOT	Mme GRELLIER
M. SELLAM	M. KADDANI	M. OUTTIER
Mme ALLAIN	M. LAMBERT	